

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse
Herausgeber: Schweizerischer Forstverein
Band: 149 (1998)
Heft: 1

Rubrik: Mitteilungen = Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Growing for the Future» – un plan stratégique pour le développement du secteur forestier en Irlande

Par *Eric Matthey*

Keywords: Forest policy; Ireland.

FDK 904: 91: (417)

Introduction

Le Département de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt de la République d'Irlande vient de publier un document intitulé: «A Strategic Plan for the Development of the Forestry Sector in Ireland».

Préparé avec soin, en s'appuyant sur des enquêtes effectuées auprès de 120 services publics, associations privées, autorités régionales, industriels de la filière du bois, il donne une description exhaustive de la situation forestière du pays et surtout fixe des objectifs ambitieux pour arriver, en l'an 2035, à une production substantielle de bois alimentant une solide industrie de transformation.

L'approche est prioritairement économique, les conditions générales fort différentes de celles qui prévalent en Suisse, raisons pour lesquelles il nous a paru intéressant de donner quelques informations sur ce plan et sur ce pays trop souvent méconnu de nos concitoyens. Quoique d'anciennes attaches nous y relient puisque vers l'an 590, St Colomban partit avec onze condisciples de Bangor, dans le Comté de Down, pour gagner la Bourgogne et la Suisse où l'un des siens resta: St Gall!

Situation générale

La République d'Irlande couvre 70.282 km² sur les 84.421 km² que compte l'île. Celle-ci est constituée d'une grande plaine médiane, parcourue par le fleuve Shannon, et d'un poutour montagneux plus ou moins accentué et dont le point culminant, le Car-rantuohill, au SW du pays, atteint 1040 m. Formations calcaires prépondérantes, mais aussi basaltiques et granitiques se partagent l'assise géologique que recouvrent de nombreux dépôts glaciaires.

Malgré une intense exploitation, tant artisanale qu'industrielle, il subsiste encore de vastes étendues de tourbières dont les épaisseurs, aux endroits les plus propices, peuvent mesurer 12 m.

Le climat est fortement influencé par l'Atlantique, avec des hivers doux (2–4,5°) et des étés frais (17–20°), nuageux par alternances. Les précipitations sont de l'ordre de 1000 à 1500 mm sur la côte W, pouvant atteindre 3000 mm dans les montagnes, et de 750 mm à 1000 mm sur la côte E. Lorsque la neige tombe, elle reste peu de temps au sol. Les vents sont omniprésents et peuvent se manifester brutalement lors d'ouragans.

Vers l'an 5000 av. J.C. l'île était recouverte d'une forêt où dominait le chêne, où pins et bouleaux occupaient les stations les plus pauvres alors qu'aulnes et saules peuplaient les bords de rivière. Un refroidissement du climat la fit régresser au profit des tourbières et pour le surplus l'homme se chargea de réduire à la portion congrue ce manteau forestier. On admet qu'au début de ce siècle le taux de boisement était tombé à 1,4%, pour descendre encore après la guerre de 14. De 1930 à 1950 il remonta faiblement, suite aux plantations effectuées, s'accéléra dès 1950 pour s'élever actuellement à 8%.

L'Irlande, totalité de l'île, comptait avant la grande famine de 1846–1848 qui entraîna la mort d'un million de personnes et l'émigration d'un autre million, 8,5 Mio d'habitants, population qui continua à décliner. En République d'Irlande, ce n'est qu'à partir de 1960 que la tendance s'est infléchie le pays comptant maintenant 3,5 Mio d'habitants, soit 48 au km² (170 pour la Suisse).

Depuis quelques décennies l'économie irlandaise connaît un développement dynamique favorisé par la présence d'une importante jeunesse, bien formée professionnellement, par l'implantation d'activités industrielles et de service, particulièrement dans le domaine informatique, et par les appuis que lui dispense l'Union Européenne. Sans omettre les revenus du tourisme et les apports des nombreux ressortissants éparpillés dans le monde.

Situation particulière

Prospective

Comme l'indique dans son introduction le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, M. Yvan Yates, les possibilités de développement de la forêt irlandaise sont vastes mais il est nécessaire de leur fixer un cadre assurant une relation correcte avec les autres activités nationales. Si la production du bois reste l'objectif premier de ce plan, approuvé par le Gouvernement et salué par la Commission européenne pour l'agriculture et le développement rural, il doit aussi dégager des bénéfices complémentaires dans le domaine social et environnemental.

Superficies et propriétés

A fin 1995, la superficie forestière atteignait 570 000 ha, dont 390 000 de forêt publique.

Par décision légale, depuis 1989 toute la forêt publique est devenue propriété d'une société, Coillte Teoranta, dont la mission première est de dégager des bénéfices. Elle

doit donc gérer son patrimoine sur une base commerciale, créer et s'engager dans des activités industrielles, et participer d'une manière générale à toutes les actions concernant le secteur forestier.

Si une telle conception nous paraît peu compatible avec notre philosophie actuelle en matière forestière mettant en avant des principes écologiques et sociaux-culturels, et peu adaptée à notre système politique et à nos conditions forestières, il ne faut pas perdre de vue que nous nous trouvons en Irlande face à une situation très différente. Schématiquement, on peut la caractériser par une absence initiale de couverture boisée, par un régime foncier marqué par une grande propriété en mains anglaises progressivement redistribuée aux ressortissants irlandais depuis la formation du pays en 1921, et par une situation économique longtemps difficile liée aux vicissitudes du passé.

Production

Sur les 2,2 Mio m³ de bois fournis par la forêt en 1995, 2,1 Mio m³ provenaient du domaine de Coillte, la très faible part du secteur privé s'expliquant par la jeunesse de ses peuplements alors que pour le secteur public ceux-ci, pour moitié, ont plus de 25 ans. Coillte a retiré un revenu brut de ses ventes qui s'est élevé à 53 Mio £ irl., soit si l'on prend un taux de change à 2,20 frs pour 1 £ irl., à 55.– frs/m³.

A ces produits s'ajoutent des fournitures et prestations diverses se montant à 15 Mio £ irl. Le bénéfice calculé s'est élevé à 12,5 Mio £ irl. après versement des salaires aux 1300 employés de la compagnie et paiement des sommes dues aux sous-traitants.

Essences et plantations

Si l'on excepte quelque 5000 ha de forêts que l'on peut considérer comme naturelles et faisant l'objet de protections particulières, tout le reste est issu de plantations, résineuses pour la quasi-totalité.

L'essence de base est l'épicéa de Sitka (*Picea sitchensis*), originaire de la côte W de l'Amérique du Nord, Etats de Washington et de l'Oregon, introduite dès 1831, comme dans d'autres régions des îles britanniques, en Ecosse notamment.

Il forme actuellement le 60% des peuplements en mains publiques. Il se caractérise par un très fort accroissement, de l'ordre de 18 m³/ha et an, assurant un rendement financier de 4,3% pendant les 40 à 50 ans de son existence. Planté à raison de 2500 plants/ha, il subit 3 à 5 éclaircies avant son exploitation finale par coupe rase. Une certaine sensibilité au *Fomes annosus* nécessite un traitement des souches avec un fongicide. Préalablement à la plantation, le sol est préparé mécaniquement et reçoit un apport d'engrais phosphaté de 250–500 kg/ha. L'emploi d'herbicides facilite l'entretien des plantations. Un réseau de fossés assure l'indispensable drainage. La période la plus propice pour les plantations va de février à avril. De bonnes protections contre les incursions du bétail sont indispensables alors qu'elles ne sont généralement pas nécessaires contre la faune sauvage, même si certaines espèces, comme l'écureuil, peuvent être dommageables.

Le bois obtenu n'est pas d'une qualité remarquable pour les sciages mais convient bien pour toute confection de panneaux.

Alors que l'épicéa de Sitka ne représentait que 40 à 60% des plants introduits jusque vers la fin des années 80, il a atteint 79% pour la forêt publique en 1996. C'est dire son importance pour la foresterie irlandaise.

Les autres essences auxquelles il est fait appel sont le mélèze européen (6%), l'épicéa (5%), le pin de Murray – *Pinus contorta* – (4%), les autres conifères, essentiellement le Douglas (2%). Quant aux feuillus ils ont la portion congrue (4%), comprenant en majorité des bouleaux (2,2%), hêtres, chênes, érables sycomores et frênes.

Ce très fort pourcentage de résineux explique le modeste intérêt porté au bois de feu, combustible encore très largement remplacé dans les campagnes par la tourbe.

En moyenne ces dernières années, il a été planté 19.000 ha de nouvelles terres. Alors qu'il y a une douzaine d'années ces plantations étaient exécutées aux 9/10èmes par l'Etat, celui-ci n'en assume maintenant que les 3/10èmes. Si la part du secteur privé est devenue largement prépondérante on le doit aux appuis financiers accordés. Une subvention initiale couvre la totalité des frais de plantation (75% sont versés au moment du travail, 25% après 4 ans pour autant que la plantation ait été bien suivie). Il s'y ajoute une prime annuelle pendant 20 ans, soit jusqu'au moment où les premiers produits prendront la relève.

En 1995, 1300 cultivateurs profitèrent de ces financements. Chose intéressante, les aides qui leur sont octroyées étant plus fortes pour l'utilisation des feuillus, ceux-ci ont été très largement utilisés, puisqu'ils ont représenté le 25% des plantations privées contre 3% chez Coillte.

Ces plantations s'inscrivent dans le programme agricole CAP, au titre des mesures d'aide aux cultivateurs. Un autre grand programme OPARDF (Operational Programme for Agriculture, Rural Development and Forestry) concerne les routes forestières, les pépinières, les machines forestières, la recherche, la formation etc... Tous deux sont financés à raison de 75% par l'Union Européenne et 25% par le Gouvernement irlandais.

Exploitation

Pour l'instant la majorité des bois exploités sont de faibles dimensions vu la jeunesse des peuplements. A raison de 60% ils sont coupés par des engins mécanisés, le reste l'étant à la tronçonneuse.

Coupe et débardage sont le plus souvent exécutés par des entreprises privées. Un important réseau de routes forestières, plus de 1500 km, a dû être construit dans les quinze dernières années.

Transformation du bois

Le pays compte une centaine de scieries, dont 10 de dimension moyenne correspondant aux normes européennes (70000–250 000 m³/an). Sa surcapacité est de l'ordre de 30%.

Il dispose de 3 fabriques de panneaux, éléments clés dans la stratégie forestière nationale: à Clonmel (Co Tipperary) pour les MDF (panneaux à fibres de densité moyenne pour lesquels l'Irlande est considérée comme le leader européen au niveau

de la qualité), à Waterford pour les OSB (panneaux à particules orientées, dont l'Irlande est le plus grand producteur européen) et à Scariff (Co Clare) pour les panneaux de particules. La capacité programmée de ces installations atteint 740 000 m³ par an auxquels s'ajoutent les 120 000 m³ d'une fabrique pour cadres de fenêtres à Carrick-on-Shannon (Co Leitrim).

Formation, recherche

La formation académique relève de la faculté forestière de l'Université de Dublin (UCD). L'université de Limerick délivre un diplôme de sciences forestières et technologie. De nombreux cours pratiques, organisés par différentes institutions, assurent l'enseignement aux autres niveaux.

La recherche est conduite conjointement par Coillte, le service forestier du Département et différentes universités, avec un certain appui des milieux industriels. Elle est coiffée par un conseil (Council for Forest Research and Development, COFORD).

Dispositions légales et administratives

- Lois forestières (Forestry Act) de 1946 et 1956 qui fixent notamment les compétences du ministère dans le domaine forestier, établissent le principe du permis de coupe et inscrivent l'obligation d'acquérir des terrains en vue de leur boisement.
- Loi sur la faune (Wildlife Act) de 1976 donnant au Ministère la possibilité d'appliquer certaines mesures forestières pour des objectifs faunistiques.
- Loi forestière de 1988 créant la compagnie privée Coillte Teoranta. Au plan administratif celle-ci dispose de 7 offices régionaux.
- Divers textes donnant aux autorités locales les pouvoirs pour octroyer les autorisations de coupe.
- Les ordonnances de l'Union Européenne qui, entre autres, arrêtent les conditions pour un nouveau boisement et pour la transformation de peuplements feuillus en résineux.

Objectifs du plan stratégique

Nombreux et d'importance variable nous n'avons retenu que les plus marquants selon notre optique.

1. Production annuelle forestière

10 Mio m³, si possible 12–15 Mio m³

Il s'agit là du seuil pour rester compétitif, déterminé après étude détaillée de l'évolution de la demande au niveau européen et appréciation de l'offre des grands producteurs mondiaux. Il a été retenu de possibles restrictions dans les exploitations d'Amérique du Nord, une hausse des coûts pour les bois en provenance d'Améri-

que du Sud, les dysfonctionnements des pays de l'ex URSS, de la croissance de la consommation en Europe continentale et les débouchés vers la Grande-Bretagne, pays grand importateur de produits ligneux.

Compte tenu d'une production actuelle de 2,2 Mio m³, l'augmentation programmée s'annonce considérable.

2. Couverture forestière productive

1.200.000 ha

La productivité moyenne peut être estimée à 13 m³/ha et an, allant de 4 m³ pour les feuillus à 16,5 m³ pour le Sitka, 11,5 m³ pour les autres résineux.

3. Pour atteindre cette surface, boisement de nouvelles terres à raison de

25 000 ha par an jusqu'en l'an 2000

20 000 par an de l'an 2001 à 2035

Ces plantations sont à répartir pour 3/4 sur domaine privé et 1/4 sur le domaine de Coillte. On admet qu'un Mio ha de sols humides (wet mineral soils) sont peu propices pour l'agriculture mais conviendraient très bien pour le Sitka. 50 000 ha de tourbières exploitées sont aptes à être replantées mais avec des essences moins sensibles au gel que le Sitka.

4. Le nombre d'emplois dans la filière du bois augmentera de 10 000 unités, pour atteindre en l'an 2020 le chiffre de 27.000.
5. L'essence de base reste le Sitka. Il ne devrait cependant pas dépasser 60% des plantations. Les autres résineux (épicéa, Douglas, mélèzes européens et japonais, pin sylvestre) 20% et les feuillus 20%.
6. Les distances de plantation devraient être portées à 60 m par rapport aux habitations, éventuellement 30 m si le propriétaire donne son accord, et 20 m des routes s'il s'agit de résineux, 10 m s'il s'agit de feuillus.
7. Respect des directives en matière de protection des sites et des paysages.
8. Développement du réseau de routes forestières et renforcement de 2000 km de routes de campagne actuellement insuffisantes pour supporter un trafic de poids lourds.
9. Augmentation des capacités d'exploitation par engins mécanisés.
10. Extension des cours de formation, particulièrement auprès des agriculteurs.
11. Renforcement des mesures de prévention contre les risques d'introduction de parasites et maladies en provenance de l'extérieur. Dans ce but améliorer la collaboration avec l'Irlande du Nord.

12. Amélioration des possibilités d'accueil en forêt.
13. Etablissement d'un inventaire forestier complet, comprenant aussi les surfaces privées.
14. Prévisions régulières sur la production forestière nationale.
15. Vente des bois par enchères publiques, au besoin par réseau informatique, formule appliquée en 1996 par Coillte.
16. Maintien de scieries compétitives travaillant dans le respect de principes économiques.
17. Les quatre grandes fabriques de transformation du bois indigène doivent atteindre leurs capacités maximales.
18. Après l'an 2015 prévoir la production de papier.
19. Encouragement à la recherche avec réexamen périodique des programmes en vue de leur adéquation à l'évolution des connaissances et du marché.
20. Coillte Teoronta continuera sa politique actuelle, ne démantèlera pas son patrimoine foncier, développera ses activités par contrats avec les propriétaires privés, maintiendra le libre accès à ses forêts et favorisera autant que possible les aménagements récréatifs.
21. Les ressources financières actuelles, en provenance de l'Union Européenne et du Gouvernement seront maintenues.
22. Les investissements privés seront favorisés, les aides financières aux agriculteurs assurées.
23. La législation sera adaptée de manière à atteindre les objectifs du plan. Le principe d'une sylviculture respectueuse de l'environnement naturel et social, assurant un rendement soutenu, sera mentionné.

Conclusion

On ne peut que féliciter l'autorité irlandaise d'avoir commandé et conduit une telle étude, à la fois analyse détaillée des conditions existantes dans la filière du bois et programme ambitieux pour faire du pays un sérieux producteur de matière ligneuse. Les conditions sont favorables pour une production massive, l'espace abondant, les agressions parasitaires modestes.

Mais il est évident qu'une telle politique soulève quelques questions au nombre desquelles nous relèverons d'abord la fragilité d'une conception basée essentiellement sur des critères économiques. D'ici une quarantaine d'années, quelles lois régiront les

conditions du marché? Les moyens financiers indispensables, en particulier en provenance de l'Union Européenne seront-ils toujours assurés? L'arrivée dans celle-ci de nouveaux membres gros producteurs de bois ne va-t-elle pas changer les règles du jeu?

L'opinion publique ne va-t-elle pas se regimber contre une action ayant un gros impact sur le paysage, sur l'utilisation traditionnelle des terres, et modérément sensible aux arguments de conservation de la nature?

Actuellement ces grandes monocultures ne souffrent pas d'atteintes marquées, mais puisse-t-il en être ainsi encore longtemps et quelques ouragans dévastateurs se tenir éloignés des côtes de l'Ile!

Relevons aussi l'ambiguïté que constitue une compagnie privée, en fait une régie nationale, qui doit d'une part gérer selon des critères économiques sa propre société, dont l'essentiel des avoirs est constitué par un patrimoine foncier public, et d'autre part assumer globalement les tâches incombant à un service forestier classique. Il est vrai que la haute surveillance reste dans les mains du Département. Avec la régression des acquisitions publiques de terrains au profit des particuliers et l'imbrication contractuelle de Coillte dans ces programmes privés de plantations cette situation ira en s'amplifiant.

Mais trêve de bémols. Relevons ce signe de courage que représente un tel programme. Une réussite économique est garante de prospérité générale, du maintien de la population jeune au sein du pays. Et puis même si ces forêts s'apparentent pour nous plus à des formes de ligniculture qu'à des espaces forestiers multifonctionnels, elles constitueront un utile palier vers une formation plus naturelle.

Bibliographie

A View of Ireland, Dublin 1957.

Coillte. Annual Report and Accounts. 1996.

Department of Agriculture, Food and Forestry. Growing for the Future. A Strategic Plan for the Development of the Forestry Sector in Ireland. July 1996.

O'Caroll, N. (ed.). The Forests of Ireland. Edited for The Society of Irish Foresters by Niall O'Caroll. 1984.

Auteur:

Eric Matthey, a. inspecteur cantonal des forêts, 31 Crêts-de-Champel, CH-1206 Genève.